Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15 AVR. 2025
ID : 032-253200240-20250408-2025_141-DE

S.A.T

DÉLIBÉRATION 2025-141

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : 4
Nombre de membres ayant donné procuration :
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 1
Date de convocation : 03/04/2025
Date d'envoi à la SP de condom : 15/04/2025
Date de publication : 15/04/2025
Votes contre :
Votes pour : **4**
Abstentions :

L'an deux mille vingt-cinq et 8 avril à onze heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Madame Geneviève ARSLANIAN**, 1ere Vice-Présidente.

Présents : Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr JORIEUX Michel, Mr MELIET Nicolas, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONGIS Nadine

Excusés remplacés par : Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe,

Ayant donné procuration:

Absents excusés: Mr ALBINET David, Mr AXMANN Roland, Mr BELLOT Daniel, Mr BEGUE Christophe, Mr BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mr DONA Edouard, Mr DUBOUCH Joël, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mr FARGUES Jean-Bernard, Mr GOURGUES Gérard, Mme GRILLON Hélène, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mme LACAVE Delphine, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mr LABURTHE Michel, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mme MONDIN SEAILLES Christiane, Mr MEYROUS Jérôme, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean-Pierre, Mr ROBERT François, Mr ROZES Xavier, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth, Mr TIMOTHEE Frédéric.

Absents: Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme DESPAX Nelly, Mme DHAINAUT Annie, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LAMORT Pierre, Mr LANSMANT Sébastien, MAO Jean-Pierre, Mr MONTARET Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mme NEGRINI Régine, Mme PINSOLLES Nicole, Mr SCARAVETTI Henri, Mme SOLARY Jacqueline.

Participants sans droit de vote : Mr BOURDIOL Nicolas, DST, Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mme ARSLANIAN Geneviève.

Considérant que le Comité syndical régulièrement convoqué le 26 mars 2025 n'a pas pu se réunir le 2 avril 2025 faute de quorum,

Considérant que le Comité syndical a été à nouveau convoqué le 3 avril 2025 à la date du 8 avril 2025, soit dans un intervalle d'au moins trois jours, et qu'aucune condition de quorum n'est requise,

Le Président déclare en ouverture de séance que le Conseil syndical peut régulièrement se réunir pour délibérer sur l'ordre du jour.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15 AVR. 2025
ID : 032-253200240-20250408-2025_141-DE

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU SERVICE DE L'AS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui généralise le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable, par dérogation aux dispositions législative et règlementaire régissant ces documents, et que le Syndicat Armagnac Ténarèze remplit les prérequis pour passer au CFU dès 2025 sur l'exercice 2024,

Vu la présentation du tableau suivant à la commission des finances du 19 mars 2025 :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellés	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)
Résultats reportés Opération de l'exercice	1 044 924.36	222 228.68 1 038 374.59	95 728.43 350 831.59	382 216.03	95 728.43 1 395 755.95	222 228.68 1 420 590.62
TOTAUX	1 044 924.36	1 260 603.27	446 560.02	382 216.03	1 491 484.38	1 642 819.30
Résultats de clôture Restes à réaliser		*215 678.91*	*64 343.99*			*151 334.92*
TOTAUX CUMULES	1 044 924.36	1 260 603.27	446 560.02	382 216.03	1 426 114.41	1 569 652.60
RESULTATS DEFINITIFS		*215 678.91*	*64 343.99*			***151 334.92***

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Mme ARSLANIAN Geneviève, 1ère vice-présidente, à l'unanimité des membres présents, le président s'étant retiré pendant le vote :

Donne acte au président de la présentation du Compte Financier Unique 2024 du budget de l'Assainissement collectif qui fait apparaitre :

- ✓ En section de fonctionnement un excédent de clôture de **215 678.91 €**
- ✓ En section d'investissement un déficit de clôture de **64 343.99 €**

Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs, avec les indications de gestion, relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Fait à EAUZE, le 14 avril 2025

La 1ère vice-présidente,
Geneviève ARSLANIAN